



## Koordinationsstelle Häusliche Gewalt

Sicherheits- und Justizdepartement, Oberer Graben 32, 9001 St.Gallen

Miriam Reber  
Koordinationsstelle Häusliche Gewalt  
Sicherheits- und Justizdepartement  
Oberer Graben 32  
9001 St.Gallen  
T 058 229 75 43  
miriam.reber@sg.ch  
www.haeuslichegewalt.sg.ch

Saint-Gall, le 6 mai 2013

### **Violence domestique et alcool : premiers efforts de collaboration, dans le canton de St-Gall, entre l'aide aux victimes et les centres de prise en charge des dépendances.**

En 2003, le canton de St-Gall a fait œuvre de pionnier dans la lutte contre la violence domestique. En effet, il a été le premier en Suisse à intégrer dans la loi des mesures policières (expulsion et interdiction de retour) contre cette forme de violence, ce qui a imposé un changement de paradigme. Suivant le slogan « wer schloht, de goht » (qui frappe s'en va), l'accent a été mis sur la responsabilisation de l'auteur de violences et non plus exclusivement sur le soutien apporté aux victimes (p. ex., foyers pour femmes battues).

Les relevés statistiques effectués auprès de la police ont révélé le nombre de fois où l'alcool joue un rôle dans les cas de violence domestique ayant donné lieu à une intervention. Au cours des dix dernières années, on a constaté que 28 % des personnes exerçant la violence et 10 % de celles qui la subissaient présentaient un taux d'alcoolémie élevé.

La fondation pour l'aide aux victimes (Stiftung Opferhilfe SG/AR/AI) apporte son soutien aux personnes touchées. Le service d'aide aux personnes violentes (Beratungsstelle häusliche Gewalt für gewaltausübende Personen), quant à lui, soutient les auteurs de violences. Les femmes et les hommes présentant des problèmes d'alcool peuvent consulter un service régional spécialisé dans les dépendances. La présente étude a examiné la manière dont les centres de consultation gèrent la présence simultanée des deux problèmes.

Début 2011, une manifestation a été organisée à St-Gall sur le thème « alcool et violence ». Suite à cette journée, les centres de consultation de la fondation pour l'aide aux victimes et le service de la ville de St-Gall spécialisé dans les dépendances ont proposé ensemble une formation continue, chacun organisant une manifestation. Les deux centres ont nommé un interlocuteur chacun. Ces personnes se rencontrent régulièrement pour discuter de questions pratiques tout en échangeant des suggestions et des informations sur de nouvelles tendances. Ensuite, elles partagent ces enseignements avec leurs équipes respectives.

L'échange entre les centres de consultation ne se limite pas au double problème de l'alcool et de la violence domestique. Certes, l'alcool peut attiser la violence domestique ; ceci dit, celle-ci se manifeste nettement plus souvent sans qu'il y ait de l'alcool en jeu. Et la violence domestique peut aussi être à l'origine de différents problèmes de dépendance.



Ainsi, grandir dans un climat de violence peut mener les jeunes et les jeunes adultes à la dépendance. D'autres expériences traumatisantes de la violence peuvent aussi être à l'origine d'un abus de substances ou d'un comportement addictif. Il est donc important que les centres de consultation spécialisés aient connaissance du travail effectué par leurs homologues dans l'autre domaine et qu'ils en tiennent compte dans leur propre travail.

Bien des services et des autorités sont impliqués en cas de violence domestique ; une collaboration interdisciplinaire s'impose donc. Si les spécialistes se connaissent, ils collaborent plus facilement et sont plus sensibilisés à l'autre discipline. L'organe de coordination de la violence domestique du Département de la sécurité et de la justice organise régulièrement des tables rondes dans les milieux ruraux. Des représentants de la police, de la justice, de l'aide aux victimes, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des services sociaux et des services de conseil en éducation ainsi que les centres sociaux et les centres de prise en charge des dépendances régionaux y participent. On a constaté que, lorsqu'une famille a déjà consulté dans le cadre d'une dépendance, elle retourne dans le même centre pour des raisons de violence domestique ayant nécessité une intervention de la police.

Cette forme de violence influence la santé aux niveaux physique, psychique et social. La dépendance ou la consommation abusive d'alcool en est une conséquence possible. Ce comportement peut, à son tour, engendrer un cercle vicieux de la violence. Le transfert des connaissances entre les différents centres de consultation est donc primordial pour aborder le double problème de la violence domestique, d'une part, et de la consommation abusive d'alcool, d'autre part.